

Accessibilité des bâtiments - Éclairage des cheminements



POUR QUI ?



Installateurs



Bureaux d'études



Architectes



Utilisateurs

LES OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en vigueur et les différents niveaux d'éclairage applicables aux cheminements PMR
- Savoir lire et évaluer une étude d'éclairage de cheminements PMR en intérieur et extérieur
- Analyser et comparer différentes solutions entre elles pour pouvoir choisir la solution la plus adaptée

DURÉE & HORAIRES

1 jour (7 heures) - 9h à 12h et 13h30 à 17h30

TARIFS

650 € HT par personne

Intra-entreprise : nous consulter

PLANNING

Planning 2018 : voir site web

	JAN.	FÉV.	MAR	AVR.	MAI	JUIN.	JUIL.	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
2019	17		12	4	23	25			1		3
2020	16		10	2	28	23		29			1

Planning intra-entreprise : nous consulter

LES PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi les modules ABE01/02

60% Pratique

40% Théorie

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8/10

LIEUX

- Centre de formation de l'IFEP
- À votre demande, nous pouvons organiser les formations dans des locaux réservés par nos soins ou vos services.

PROGRAMME

PROBLÉMATIQUES DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

- Orientation
- Balisage
- Besoins visuels
- Particularités de l'accessibilité des personnes en situation de handicap



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Valises de démonstration
- Matériel d'expérimentation
- Supports Vidéos
- Etudes de cas

NORMES ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

- Les normes européennes
- Les spécificités de la réglementation française
- Niveaux d'éclairage et uniformité demandés en fonction des zones concernées

RAPPEL DE NOTIONS FONDAMENTALES D'ÉCLAIRAGE

- La vision
- Données photométriques
- Niveaux d'éclairage moyen, à la mise en service et dans le temps
- Coefficient de maintenance
- Uniformité

ANALYSE DE COMPTES RENDUS D'ÉTUDES DIALUX EN INTÉRIEUR ET EN EXTÉRIEUR

- Analyse et comparaison de solutions
- Parkings, cheminements extérieurs
- Zones d'accueil, circulations, escaliers
- Choisir une solution et argumenter techniquement les raisons de ce choix

ÉVALUATION / CERTIFICATION

- Épreuve écrite à l'issue de la formation
- Attribution d'une attestation validant les connaissances